

blir sur le sol moins cher du Dominion, ouvrant ainsi un débouché nouveau et croissant pour le développement des industries canadiennes. On concède généralement, en réalité, que pendant ces deux dernières années, la prospérité du Dominion a été relativement plus grande que celle des Etats-Unis.

"Le vote sur la question de réciprocité avec le Canada est dépeint par M. Eugène N. Foss, le champion du mouvement au Massachusetts, comme un vote d'émotion qui reflète très peu les convictions réelles de plusieurs centaines de délégués. Il est à espérer que telle est la réalité. Il est grandement désirable cependant que, non seulement au Massachusetts, mais dans tout le pays, on reconnaisse généralement le fait que le Canada ne demande aucune faveur—et si nous devons avoir des relations plus étroites avec le Dominion, il nous faut prendre l'initiative et être prêts à montrer envers le Canada tout autant de courtoisie et de diplomatie que nous devrions en montrer envers n'importe quelle autre nation grande, fière et prospère."

Il est fâcheux que tous les journaux de commerce des Etats-Unis ne soient pas aussi bien renseignés sur l'état d'âme des Canadiens relativement à la question de réciprocité, que l'est le "*Dry Goods Economist*".

Il sera toujours inutile de parler de réciprocité avec les Etats-Unis tant que nos voisins seront sous l'impression qu'ils nous feraient une faveur en écoutant nos propositions d'un traité de réciprocité. La vérité est que si, dans le passé, le Canada a pu désirer en venir à une entente à ce sujet, nos voisins nous ont montré la dragée tellement haute que nous avons résolu de nous en passer, jusqu'à ce qu'ils la mettent d'eux-mêmes à notre portée. La question en est toujours là.

LA FERMETURE A BONNE HEURE

LES commis-marchands veulent plus de temps de repos, de délassement en famille qu'ils n'en ont dans les conditions actuelles de travail.

"*Tissus et Nouveautés*" a depuis qu'a commencé l'agitation de la fermeture à bonne heure, admis que la situation des commis-marchands pourrait être améliorée, comme d'ailleurs l'ont admis la plupart des marchands qui ont donné un soir de congé par semaine à leurs employés.

L'unique jour de congé n'était qu'une mesure provisoire dans l'esprit de la plupart des marchands en attendant mieux.

On ne passe pas sans transition de la nuit au jour et du jour à la nuit, il y a l'aube et il y a le crépuscule qui habituent les yeux à passer de l'obscurité à la clarté et de la lumière à la noirceur.

Changer radicalement les usages et les coutumes établis sans préparation, sans provision, c'est vouloir tomber dans le chaos, ou, tout au moins, dans un inconnu dont les conséquences peuvent être fatales.

Les réformes les plus désirables sont celles le plus souvent qui procèdent avec le plus de lenteur, parce qu'elles sont le fruit d'une expérience prudente et attentive.

Il vaut mieux aller doucement en avant que d'être forcé de battre en retraite précipitamment.

Les commis-marchands paraissent décidés à vouloir exiger que les magasins ferment leurs portes quatre soirs par semaine sur les six jours ouvrables.

N'est-ce pas aller un peu vite en besogne?

Les commis-marchands ont dû évidemment peser mûrement les conséquences d'une telle demande; nous ne supposons pas un seul instant qu'ils se soient buttés à cette idée qu'il leur fallait, coûte que coûte, quatre soirées par semaine et qu'il leur fallait immédiatement du jour au

lendemain, s'ils obtiennent l'insertion de cette clause dans le règlement municipal qu'ils sollicitent.

Les commis-marchands, au seul point de vue de la fermeture à bonne heure peuvent se diviser en deux catégories: la première est celle des commis des grands magasins à départements; la seconde celle des commis des magasins de nouveautés proprement dits.

La première catégorie n'a plus rien à demander puisque les magasins où ils ont de l'emploi ferment régulièrement à bonne heure.

La seconde catégorie est la seule intéressée dans la question. Or les commis des magasins de nouveautés doivent savoir que chez leurs patrons les ventes du soir sont un appoint considérable aux affaires et que, si ces ventes du soir devaient cesser, beaucoup de magasins seraient dans bien peu de temps obligés de fermer leurs portes non seulement le soir mais de les clore définitivement.

Ce qui fait la force de bon nombre de magasins de détail, ce qui leur donne droit à l'existence, c'est précisément la fermeture le soir, des grands magasins à départements.

Nous n'avons pas à donner ici les raisons qui ont créé cet état de choses, ceux qui nous lisent les connaissent pour le moins aussi bien que nous. Nous constatons le fait et nous en tirons les conséquences.

Les marchands-détailleurs de nouveautés pour la plupart ne peuvent pas perdre les ventes de quatre soirées chaque semaine. Ils devront les perdre si le règlement demandé par les commis est voté. La ruine est au bout de ce règlement pour un grand nombre.

Qu'on n'aille pas dire que les ventes que perdra le marchand le soir il les regagnera dans le jour. C'est le magasin à départements qui bénéficiera d'un tel état de choses, car forcé de faire ses achats dans le jour la femme qui a un faible pour le magasin à départements s'y rendra tout droit. Les achats que l'homme fait lui-même le soir, après son travail, cesseront; la femme en sera chargée et nous savons où elle ira porter son argent.

Et les commis seront bien avancés quand le nombre des magasins de nouveautés sera réduit, réduit considérablement. Où iront-ils chercher de l'emploi, ceux qui devront être congédiés?

Deux soirs, à la rigueur peut-être trois soirs de fermeture, n'affecteraient pas outre mesure la plupart des magasins, ne ruineraient pas les patrons et ne mettraient pas les commis sur le pavé.

Qu'on commence donc par fermer deux soirs chaque semaine, l'expérience démontrera si on peut aller plus loin. En pareille matière il est bon de ne pas agir avec trop de hâte.

C'est pourquoi aussi nous conseillons volontiers aux commis de ne pas forcer la main aux marchands par un règlement. Qui sait si eux-mêmes, ne seront pas les premiers quelque jour à demander des amendements à un règlement qu'ils proposent aujourd'hui?

Le fabuliste avait raison: "Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage."

CRAVATES POUR HOMMES

Le gris semble aussi populaire que jamais et les marchands disent que quand un homme vient pour acheter une cravate, s'il ne peut se fixer sur la couleur à choisir, il porte finalement son choix sur le gris et paraît alors être sûr de lui car "ça va avec n'importe quoi". Il y a une demande croissante pour les Ascots, particulièrement en foulards et en crêpes. La largeur populaire est en trois pouces et dans les soies fines, 3 1/4 et 3 1/2 pouces sont des largeurs correctes.